



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 3/2015  
DU 18 MARS 2015**

***Taxes express pour l'enregistrement et la mise à jour des programmes d'émission portant sur des emprunts et des instruments dérivés***

En vue des prochains enregistrements et mises à jour de programmes d'émission portant sur des emprunts et des instruments dérivés, SIX Exchange Regulation rappelle que les requêtes d'enregistrement initial ou de renouvellement de ces programmes doivent être déposées 20 jours de bourse avant la date d'enregistrement souhaitée (art. 15 al. 2 Règlement complémentaire Emprunts RCD et art. 22 al. 2 Règlement complémentaire Instruments dérivés RCD).

Si la requête d'enregistrement ou de mise à jour de programmes d'émission portant sur des emprunts et des instruments dérivés n'est pas déposée dans le délai imparti, SIX Exchange Regulation peut, sans notification préalable, facturer une taxe express à concurrence de CHF 20 000 (Tarif relatif au Règlement de cotation, ch. 9.5).

Le délai de 20 jours de bourse est réputé respecté avec la transmission de la requête accompagnée du projet de programme d'émission.

Conformément à la pratique, SIX Exchange Regulation accepte également, afin de garantir le respect du délai, que les émetteurs ou leurs représentants adressent par e-mail leurs requêtes d'enregistrement ou de renouvellement de programmes d'émission. A noter qu'en ce cas, il faudra envoyer systématiquement les requêtes à **cotation@six-group.com**, à charge pour l'expéditeur du courriel de s'assurer que SIX Exchange Regulation a bien reçu la requête (par ex. en demandant un accusé de réception du contenu). La requête signée manuellement ainsi que ses annexes devront être fournies ultérieurement.

La pratique décrite ci-dessus a été également actualisée dans la Circulaire n° 3 (CIR3) - Pratique relative à la cotation d'instruments dérivés.

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués/six\\_exchange\\_regulation\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués/six_exchange_regulation_fr.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués/six\\_exchange\\_regulation\\_de.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués/six_exchange_regulation_de.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_en.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html)